



COMMUNIQUÉ

La Fédération CGT des Services publics se prononce pour l'abandon du dispositif inégalitaire des 2S2C (Sport-Santé-Culture-Civisme)

Le service public territorial ne participera pas au démantèlement de l'Éducation nationale !

La rentrée scolaire s'est déroulée dans un contexte bien particulier. La crise sanitaire et ses conséquences, le confinement de deux mois où l'Éducation nationale a dû en urgence, imaginer de nouvelles formes d'enseignement à distance, ont trop souvent amplifié et renforcé les inégalités. La fracture numérique a aggravé les difficultés scolaires, compliquant toute la continuité pédagogique et l'intervention des fonctionnaires territoriaux. Plutôt que d'avancer dans la complémentarité entre l'Éducation nationale et les collectivités territoriales, le gouvernement cherche à brouiller les cartes, pour mieux déréglementer.

Le ministre Blanquer, à l'instar de ses collègues au gouvernement, du MEDEF et de trop nombreux élus entend mettre à profit la crise sanitaire pour avancer dans ses objectifs de remise en cause de l'école publique et des statuts des personnels. Jean Castex est même allé jusqu'à affirmer devant les patrons réunis à l'université du MEDEF que crise sanitaire avait « des vertus », notamment les ordonnances qui ont permis « beaucoup de mesures de simplification » (comme la suppression des congés par exemple !). C'est dans ce sens que les 2S2C visent à faire prendre en charge principalement par les communes les élèves sur le temps scolaire.

Nous touchons là une question politique fondamentale, celle de l'égalité d'accès à l'Éducation. La CGT défend l'École Républicaine. Le temps scolaire, dédié notamment aux apprentissages, doit demeurer sous la responsabilité des enseignant.e.s et de l'Éducation nationale, en complémentarité avec le temps périscolaire, assuré, dans de nombreuses collectivités, par les fonctionnaires territoriaux et contractuels.

Les ATSEM, animateurs, éducateurs sportifs, médiateurs culturels, assistant.e.s ou professeurs d'enseignement artistique travaillant dans les écoles, accueils de loisirs, centre culturels ou conservatoires...participent à l'émancipation et à l'éducation des élèves, soutien indispensable dans leur réussite scolaire et leur citoyenneté future.

Cette spécificité doit être préservée et ne pas se substituer à l'intervention régaliennne de l'État. Toute polyvalence et mélange des rôles se ferait systématiquement au détriment de l'enseignement, du statut général et de la réussite des enfants et de la jeunesse.

... / ...

Le constat est sans appel. Les dotations budgétaires des collectivités territoriales baissent régulièrement : les politiques culturelles, sportives et éducatives complémentaires à l'enseignement sont mises à mal dans les territoires les plus pauvres de la République. Le budget de l'Éducation nationale est aussi remis en cause. Nous ne sommes pas dupes : Blanquer veut la mutualisation des dépenses pour cacher la pénurie et l'indigence des moyens à assurer l'enseignement pour tous ! Les 2S2C s'inscrivent dans la « différenciation territoriale » également défendue par Dussopt. Leur objectif est de créer une école à la carte, qui pourrait répondre au projet éducatif de tel « bassin d'emploi », de telle région, qui serait soumis à des financements différents d'une collectivité à l'autre... au détriment de toutes les règles, normes, programmes nationaux, seuls garants de l'égalité des droits et de la construction de la citoyenneté des jeunes générations. Avec les 2S2C, l'État n'infléchit pas les inégalités, mais au contraire les renforce.

Dans les écoles et établissements scolaires, ne tombons pas dans le piège de la division des personnels orchestrée par le pouvoir en place pour faire passer ses plans destructeurs. Enseignants, fonctionnaires territoriaux, nos métiers, nos fonctions sont complémentaires et indispensables à la réussite des enfants et de la jeunesse.

Dans les filières professionnelles de la Fonction publique territoriale, la précarité de l'emploi, le chantage au renouvellement du CDD sont incompatibles avec un service public de qualité. Il s'agit plus globalement au regard des enjeux revendicatifs d'interroger la cohérence des politiques d'éducation et envisager les évolutions statutaires et professionnelles pour satisfaire les besoins des populations.

C'est pourquoi, la Fédération CGT des Services publics se prononce pour l'abandon du dispositif inégalitaire des 2S2C.

Notre Fédération revendique des services publics locaux renforcés (culture, sports, loisirs). Notamment, le développement de la filière animation avec une catégorie A avec une véritable reconnaissance statutaire des compétences et qualifications des animateurs. Une ATSEM par classe et la création d'une filière professionnelle pour accéder à la catégorie B. Des éducateurs sportifs pour développer les projets hors temps scolaire notamment dans les zones urbaines les plus précaires. Enfin, des assistant.es et professeurs de l'enseignement artistique à temps plein avec l'organisation régulière des concours pour que les pratiques culturelles se développent dans toutes les collectivités territoriales.

Plus généralement, il faut une politique de développement des services publics une négociation pour une revalorisation généralisée des salaires et traitement des agents publics. La lutte continue pour dégeler le point d'indice. Pour la Fédération CGT des Services publics ces revendications seront au centre de la journée de grève et de manifestations du 17 septembre.

Montreuil, le 9 septembre 2020